

Un drawback de 99 p. 100 des droits d'accise payés peut être accordé à l'égard des alcools de fabrication canadienne titrant au moins 50 p. 100 au-dessus de preuve, livrés en quantités limitées pour fins médicales ou de recherches aux universités, aux laboratoires scientifiques ou de recherches, aux hôpitaux publics et aux institutions de santé qui reçoivent l'aide des gouvernements fédéral et provinciaux.

14.—Chiffre brut des droits d'accise perçus, années terminées le 31 mars 1955-1959

Détail	1955	1956	1957	1958	1959
	\$	\$	\$	\$	\$
Spiritueux.....	72,185,407	77,518,388	86,180,032	89,928,576	96,550,734
Bière ou boisson de malt.....	72,676,281	80,742,806	83,077,741	88,225,546	83,058,147
Malt.....	1,151,032 ¹	—	—	—	—
Tabac et cigarettes.....	100,511,808	110,092,584	120,818,541	131,378,168	140,881,924
Cigares.....	241,177	262,477	267,235	305,894	319,369
Licences.....	36,826	35,143	35,556	34,069	34,471
Total².....	246,802,531	268,651,398	290,379,105	309,872,253	320,844,645

¹ La taxe sur le malt est remplacée par la taxe au gallon sur la bière. ² Le total ne correspond pas aux droits d'accise nets indiqués au tableau 9, parce qu'il comprend des remboursements et drawbacks et, dans le cas des spiritueux, une taxe de transfert.

Statistique des licences et de la distillation.—La perception des droits d'accise permet aussi d'établir la statistique des licences d'accise et de la distillation.

15.—Statistique des licences et de la distillation, années terminées le 31 mars 1955-1959

Détail	1955	1956	1957	1958	1959
Licences émises..... nomb.	30	30	28	28	27
Droits de licence..... \$	8,000	6,500	7,750	7,250	7,000
Grains, etc., servant à la distillation					
Malt..... liv.	37,438,384	40,523,848	41,788,225	39,096,917	38,307,971
Maïs..... "	233,470,614	256,237,853	281,299,649	247,011,281	240,221,429
Seigle..... "	40,697,817	50,297,683	55,480,416	61,228,045	61,923,728
Blé et autres grains..... "	26,448,064	3,013,785	803,490	770,540	4,105,310
Total, grains, etc..... liv.	338,054,879	350,073,169	379,371,780	348,106,783	344,558,438
Mélasse utilisée..... liv.	31,922,119	35,793,467	35,471,876	33,352,564	69,272,572
Vins et autres matières.....	5,721,010	5,303,650	4,114,008	4,875,894	8,485,879
Liquide sulfuré..... gall.	370,916,068	409,830,302	368,070,334	374,711,047	339,002,204
Esprit-preuve manufacturé..... gall. de preuve	27,330,433	28,535,869	30,028,834	28,135,387	29,763,383

La quantité de spiritueux fabriquée a beaucoup varié depuis 1920, passant du minimum de 2,356,329 gallons de preuve cette année-là au maximum de 35,555,059 en 1945. En 1959, la fabrication a été de 29,763,383 gallons.

Alcool et tabac sortis d'entrepôt.—Les quantités de spiritueux, de boissons de malt, de malt, de cigares, cigarettes et autres tabacs sorties d'entrepôt pour fins de consommation sont données au chapitre du Commerce intérieur, tableau 38, page 972.

Taxes d'accises perçues

Le tableau 16 indique le chiffre brut des taxes perçues par la Division de l'accise du ministère du Revenu national.